

LIVRES

## Choix Goncourt : Nathacha Appanah couronnée par la Belgique



© AFP

C'est un moment que l'ambassadeur de France en Belgique a qualifié d'« unique ». Dans un pays où les universités francophones et néerlandophones se croisent rarement, 250 étudiants de 17 hautes écoles et universités des deux communautés linguistiques ont cette année partagé les mêmes lectures, les mêmes débats, et finalement le même choix – le choix Goncourt de Belgique 2025 – qu'ils ont remis ce mercredi matin à Nathacha Appanah pour *La nuit au cœur* (Gallimard), son roman sur l'emprise et les violences conjugales. L'autrice s'est dit « très fière » d'être primée dans 17 pays par les choix Goncourt internationaux, mais aussi « émue » par les mots des jeunes représentantes du jury. Déborah, membre du jury, a notamment insisté sur l'universalité du propos : « Ce n'est pas juste un récit pour les femmes, c'est pour les hommes aussi, c'est pour tout le monde. » Ce qui a frappé les jurés, dit-elle encore, c'est « l'urgence de retrouver une voix et de crier sa liberté », notamment dans le portrait de Chahinez, loin de toute réduction : « Ni petite maman, ni pauvre femme battue, ni figure figée dans une identité inconnue. » Même exigence du côté des auteurs de violence : le roman « ne les réduit pas à des monstres, mais ne les exclut jamais de nous ».

MARIE BEECKMANS (ST)

BANDE DESSINÉE

## Le festival d'Angoulême confié à une autre équipe

Trois mois après l'annulation du festival de la BD d'Angoulême, en crise, l'organisation d'un nouvel événement à partir de 2027 a été confiée à deux femmes spécialistes du secteur, adossées à la structure qui gère déjà les Francofolies et le Printemps de Bourges. Le projet du groupe Morgane porté par Marie Parisot, ex-cadre des éditions Dargaud et des Humanoïdes Associés, et Céline Bagot, fondatrice du Pop Women Festival à Reims, a été retenu mardi par l'Association pour le développement de la BD à Angoulême (ADBDA). La société 9° Art+, qui organisait le Festival international de la bande dessinée (FIBD) depuis deux décennies, avait été la cible d'une fronde massive de la part des auteurs de BD qui avaient appelé au boycott du festival 2026, dénonçant une dérive mercantile et le licenciement, en 2024, d'une salariée de 9° Art+ qui venait de déposer plainte pour un viol survenu en marge de l'événement. De son côté, 9° Art+ dénonce aujourd'hui une « appropriation brutale » du rendez-vous charentais de la bande dessinée et a engagé une action en justice au civil, pour « parasitisme » et « concurrence déloyale », aux côtés de l'association FIBD qui détient les droits du festival d'Angoulême depuis sa création en 1974. AFP

DÉFENSE

# Achat de matériel anti-drones : Theo Francken ne convainc pas

Le ministre de la Défense était sous le feu des critiques des députés après la diffusion d'un reportage de la VRT.

UGO SANTKIN

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Theo Francken (N-VA) était attendu de pied ferme en commission Défense nationale ce mercredi. Le ministre a-t-il exagéré la crise des drones de l'automne dernier pour ensuite acheter, sans appel d'offres public, du matériel antidrones pour 50 millions d'euros auprès d'un contact privilégié, comme l'avancait le magazine d'investigation *Pano* de la VRT, la semaine dernière ?

« Il est vrai qu'une grande partie des signalements, après coup, ne concernaient pas de drones. Mais cela ne change rien au fond du problème. Rien que pour les casernes militaires, 249 incidents ont été enregistrés, avec un pic évident sur une très courte période. Après analyse par le SGRS, il reste 42 cas pour lesquels il n'existe aucune autre explication plausible que la présence d'un drone. Quiconque affirme aujourd'hui qu'il n'y avait pas de drones ignore donc les constatations de nos propres services de renseignements », a



« La Défense, mon cabinet et moi-même, nous sommes droits dans nos bottes », a martelé Theo Francken. © PHOTO NEWS.

d'abord avancé le nationaliste flamand.

Qu'en est-il des images de « drone » envoyées par le ministre lui-même à *Het Laatste Nieuws* ? « Qui, dans cet hémicycle, n'a jamais filé d'infos à des journalistes ? », répond le bourgmestre empêché de Lubbeek. Quid du fait que celles-ci se soient révélées fausses ? « C'est regrettable et douloureux », reconnaît-il, assurant qu'il n'était alors pas au courant de l'erreur.

Theo Francken a ensuite rappelé que le plan pour lutter contre l'intrusion de drones existait déjà avant ces incidents. Le gouvernement a choisi d'agir vite pour le mettre en œuvre, en recourant à une procédure négociée plutôt qu'à un marché public classique, avec un appel d'offres, malgré un avis négatif de l'Inspection des Finances. Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement passe outre un tel avis, a affirmé le MoD (*Minister of Defence*). Une justification qui passe mal auprès des députés PTB, Ecolo-Groen et PS.

### « Ce n'est pas correct »

Dans sa défense, le ministre a une nouvelle fois nié qu'il aurait favorisé le PDG d'une des entreprises sollicitées. « Insinuer que je serais corrompu, que je pratiquerais la politique des petits amis, ce n'est pas correct, je le prends très mal », a-t-il déclaré.

L'ancien secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration a aussi tiré à boulets rouges sur le travail journalistique de *Pano*. Des critiques qui ne passent pas auprès des parlementaires, qui ont rappelé que l'intéressé avait été sollicité par la VRT avant diffusion afin de répondre aux nombreuses questions soulevées dans le sujet.

Theo Francken est donc loin d'avoir convaincu les parlementaires – de l'opposition comme de la majorité (Vooruit et CD&V) – qui attendent avec impatience les résultats de l'audit sur le service des achats de la Défense (commandé par le ministre lui-même) et de l'enquête ouverte contre X par le parquet de Bruxelles pour « entrave aux enchères publiques » et « corruption publique ».

MÉDIAS

## Les jeunes refusent de payer pour les dérives des réseaux sociaux

Alors que l'idée d'interdire les réseaux sociaux aux jeunes gagne du terrain en Europe, une trentaine d'organisations montent au créneau. Dans une carte blanche, elles refusent d'être déconnectées de force et réclament une régulation des plateformes plutôt qu'une exclusion des utilisateurs.

PHILIPPE LALOUX

Ne nous enfermez pas dans une cage dorée sous prétexte de vouloir nous protéger. Dans une carte blanche publiée par plusieurs médias européens, dont *Le Soir*, une trentaine d'organisations représentatives des jeunes et d'associations de défense des droits humains, se dressent vent debout contre le discours politique dominant visant à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux jeunes, tout en imposant des dispositifs de vérification de l'âge pour tous les usagers. Pas question de les déconnecter de force. « Nous, la génération que ces mesures prétendent protéger, rejetons fermement cette approche. Si l'objectif est véritablement de nous accompagner, il est grand temps d'écouter ce que nous avons à dire. »

Or, « les jeunes ne sont pas du tout pris en compte dans le débat », nous



Le discours politique dominant vise à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux jeunes. © UNSPLASH.

glisse Zoé Noël du Forum des jeunes, cosignataire du texte. « La moindre des choses, c'est qu'ils puissent donner leur avis parce que cela les concerne. » Car pour eux, ces réseaux ne sont pas qu'un espace de divertissement. Ils constituent aussi, et parfois surtout, des lieux d'information, de sociabilité et d'engagement. Pour certains publics, comme les jeunes LGBTI+, les personnes en situation de handicap ou issus de l'immigration, ces plateformes peuvent même faire office de « bouée de sauvetage », rappellent les jeunes signataires. Les priver d'accès reviendrait à accentuer des inégalités déjà bien réelles hors ligne. A exclure et isoler ceux qui dépendent le plus de ces espaces.

Pour autant, « les jeunes ne sont pas naïfs et sont très conscients des dérives potentielles des réseaux sociaux », insiste Zoé Noël. « Nous ne minimisons pas ces dangers, mais interdire revient à reporter toute la responsabilité sur les jeunes eux-mêmes et évacuer celle des plateformes. » Evoquant la récente décision de justice aux Etats-Unis, établissant que Meta et Google avaient délibérément conçu des plateformes addic-

tives (à travers leurs algorithmes, le scroll infini, la lecture automatique des vidéos, etc.), les organisations rappellent que « les dommages subis par les jeunes en ligne ne sont pas accidentels, mais inhérents à la conception et aux modèles économiques ».

### Le prix fort

« Les réseaux sociaux ont déjà l'obligation de protéger les mineurs au sein de l'Union européenne, mais ces législations n'ont de sens que si elles sont rigoureusement appliquées », martèlent les signataires. « Lorsque les transpositions des règlements européens dans le droit national sont édulcorées ou que les autorités de régulation peinent à les faire respecter par manque de moyens, ce sont les jeunes qui en paient le prix fort. » Alors que les géants du numérique dépensent plus de 113 millions d'euros par an en lobbying auprès des institutions européennes pour réclamer une dérégulation, « nous plaçons pour une application stricte du Digital Services Act », insiste Zoé Noël. « S'il y avait, en amont, un environnement plus sécurisé, cette question de l'interdiction ne se poserait pas. » Au final, quel que soit leur âge, l'ensemble des citoyens serait protégé contre ces interfaces « volontairement conçues pour être manipulatoires ».

« Ne construisez pas un monde numérique pour nous. Construisons cet espace ensemble, avec nous, les jeunes, afin qu'il devienne un espace dans lequel nous serons à l'aise d'amener, à notre tour, les futures générations », concluent les signataires. Pour Zoé Noël, l'un des points clés pour y arriver, c'est l'éducation aux médias. Pas seulement pour les jeunes, mais pour l'ensemble des publics.

## ABONNÉS



Nous, les jeunes, ne voulons pas d'une interdiction des réseaux sociaux. Retrouvez la carte blanche sur notre site [lesoir.be](https://lesoir.be)